

<https://47.snuipp.fr/CAPD-du-28-mai-2026>



CAPD du 28 mai 2026

- Paritarisme -

Date de mise en ligne : jeudi 14 mai 2026

Dernière mise à jour : 28 mai 2026

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

En raison de travaux à la DSDEN (que les agent-es subissent tous les jours), la CAPD a été délocalisée dans les locaux du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Le plan canicule a été « appliqué » (#ironie) puisque :

- pas d'aérations,
 - pas d'accès à l'eau (bouteille d'eau personnelle à l'initiative des agent-es mais rien de mis en place par l'administration),
 - pas de store pour baisser la luminosité (donc la chaleur).
-

Sommaire

- [Déclaration liminaire](#)
- [Recours pour les demandes de temps \(...\)](#)
- [Congés de formation 2026-2027](#)
- [Question diverses](#)
 - [École inclusive](#)
 - [Formation initiale et continue](#)
 - [Postes dédoublés](#)

<!â€"insérer_sommaireâ†'

Déclaration liminaire

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Déclaration CAPD 28/05/26

Nous avons fait le choix de féminiser entièrement notre déclaration car la profession est majoritairement féminine. L'IA a partagé nos préoccupations, cependant nous conservons un désaccord sur les moyens mis en place pour y répondre.

Recours pour les demandes de temps partiel

Une seule collègue avait fait un recours concernant sa demande de temps partiel annualisé.

L'administration a expliqué son refus par un manque d'un moyen de remplacementâ€! Nous vous laissons apprécier l'optimisme de l'administration pour les diverses absences qu'il pourrait y avoir l'année prochaine.

La FSU-SNUipp 47 a défendu la collègue et son projet en rappelant son engagement indéfectible dans le métier. Nous avons mis à défaut le discours de l'administration qui préférerait que l'enseignante demande une disponibilité

plutôt que d'accepter sa demande de temps partiel de droit.

Une fois de plus, l'Institution fait porter la responsabilité de sa défaillance structurelle sur les enseignant-es.

L'IA-DASEN a souhaité rappeler que ce n'est pas parce que cette année le temps partiel annualisé a été refusé que ce sera le cas tous les ans.

Congés de formation 2026-2027

10 demandes ont été formulées, réparties comme suit :

- 5 pour poursuivre la formation entamée en 2025-2026
- 1 qui est un renouvellement de demande après avoir essuyé un refus l'année dernière
- 4 qui sont des 1res demandes.

Le département avait une enveloppe de 36 mois à répartir pour accorder les départs en congés de formation en 2026-2027.

L'IA a fait la proposition d'accorder les 5 demandes de poursuite de formation (ce qui correspond à 21,5 mois cumulés par ces 5 demandes) et celle qui avait été déjà demandée l'année dernière (pour 10 mois).

Nous sommes intervenus pour mettre en avant la demande d'une collègue dont le nombre de mois permettait le départ en congés de formation.

Afin de pouvoir utiliser l'entièreté de l'enveloppe, la commission a décidé d'accorder les 2 mois restants à un collègue qui avait formulé une demande pour une formation à distance.

Vote de l'ensemble des organisations syndicales : abstention.

Question diverses

École inclusive

Avant de donner la main à l'IEN ASH sur les questions de l'école inclusive, l'IA-DASEN a tenu à rappeler la différence entre PIAL (gestion des AESH) et PAS (lien avec le médico-social).

Un-e enseignant-e sans CAPPEI peut occuper le poste de coordinateur·trice PAS.

PIAL

- *Situation du PIAL de Ste Livrade : nous avons alerté l'IA-DASEN via un courriel le 30 avril auquel nous n'avons pas eu de réponses. Nous le questionnions sur les affectations des AESH à la rentrée où la position du chef de PIAL était à nos yeux inadaptés.*

L'IA-DASEN a répondu que le travail était en cours. Il a rappelé que le dossier était complexe. Il a assuré que les personnels soient plus considérés. Le dialogue est en cours.

Nous avons tenu à rappeler que c'est un sujet qui a été évoqué en F3SCT pour lequel nous étions en attente de réponse.

- *Changement de PIAL pour les AESH* : il y a actuellement 30 AESH qui ont fait une demande. Elles seront étudiées fin juin et dans la mesure du possible, les services les accordent en prenant en compte l'éloignement du lieu de domicile.
L'IA demande à voir cela sous 10 jours pour informer sur ce qu'on fait.
Il y a actuellement 819 AESH dans le département. 16 départs sont annoncés.
- *Journée de fractionnement* : nous avons le retour que des directrices et directeurs d'école ou chef-fes d'établissement ne sont pas suffisamment informés et formés car ils et elles demandent le motif (pas nécessaire) et dissuadent les AESH de les prendre. Nous avons également pointé l'accès difficile aux documents pour les AESH.
L'EN ASH a jugé qu'ils étaient « suffisamment » disponibles, remettant en question notre remarque. Nous avons donc expliqué la réalité des systèmes de connexion des AESH et renouvelé notre demande qu'elles aient accès aux ordinateurs de l'école ou de l'établissement.
Au vu des échanges, nous demandons à ce qu'il y ait une vraie formation faites au pilote de PIAL.

PAS

- *A l'heure où l'assemblée nationale s'est prononcé contre l'apparition des PAS dans le texte de loi, nous avons donc fermé 6 classes pour ouvrir 6 nouveaux PAS€! Que deviennent ces postes ?*
L'EN ASH a répondu qu'effectivement les députés ont voté la loi mais son parcours n'est pas terminé puisqu'elle doit être votée au sénat. C'est un texte d'expérimentation pas un texte de loi. Pour cette raison, nous ne sommes pas dans une situation hors cadre légal. Il n'y aura pas de restitution des postes.
- *Quel bilan pouvez-vous faire des 2 premiers PAS ? Combien de personnels du médico-social sont intervenus ? Où, quand et comment ?*
L'EN ASH nous a expliqué que les coordo pass doivent faire un bilan des actions en fin d'année. Ils y travaillent. Tous les mois, il y a une réunion avec le coordo pass et l'éducateur.
Gros travail d'accompagnement de la coordo et l'éducatrice avec formations accad et départ. Les éducateurs ont été associés à ces formations.
- *Quelles formations croisées avec le secteur médico-social sont prévues pour les personnels de l'EN qui y seront affectés ?*
L'EN ASH a répondu que les écoles peuvent faire une saisine du PAS qui pourra découler sur la mise en place d'une formation à destination des personnels de l'école.

Formation initiale et continue

Nous avons demandé une audience d'urgences concernant le bilan de leur année de stage. L'IA adjoint nous a informé qu'elle n'aurait pas lieu avant le jury de CAPE. Malgré nos demandes répétées, il a décidé de maintenir sa position expliquant qu'il faisait le tour des PES€! Comme s'ils allaient dire la même chose qu'à nous€!

Un groupe de travail aura lieu le lundi 8 juin à 10h30 sur les questions de formation.

A notre question concernant la représentativité des PEMF, l'IA adjoint a rappelé sa position : c'est lui qui désigne le ou la PEMF qui participera et non les PEMF qui désignent un-e représentant-e.

Réforme formation initiale

L'IA adjoint nous a partagé qu'il y aurait entre 76 et 83 stagiaires l'année prochaine. Devant ce nombre, nous avons posé des questions en lien avec l'organisation de la prochaine rentrée.

- Combien de PEMF prévoyez-vous pour l'accompagnement des PES et les cours à l'INSPE ?*

Il y aura 17 PEMF. La FSU-SNUipp 47 a partagé son questionnaire sur la qualité de l'accompagnement car chaque PEMF accompagnera plus de PES (de 3 à 5).

Concernant la qualité de l'accompagnement, l'IA adjoint a signalé qu'il y aurait moins de visites. Les PEMF ne viendraient donc que 2 fois avant la visite évaluative.

Dans les formations du master, il y a des enseignant-es du second degré et d'autres personnels du 1er degré (pas seulement PEMF) qui peuvent intervenir.

Concernant les visites, nous avons demandé que le cadre soit rappelé aux écoles car ce n'est pas aux PEMF de le porter. L'IA adjoint s'est engagé à le faire.
- Est-ce que vous avez demandé des moyens supplémentaires ?*

L'IA adjoint a affirmé que l'IA a envoyé un courrier au rectorat auquel il aurait reçu une réponse négative (sa réponse était plutôt fuyante). Il a continué en expliquant que les PEMF n'utilisaient pas l'entièreté de leurs heures dans le département bien qu'ils s'engagent totalement dans leurs missions.
- La réforme prévoit 12 semaines de stages dans les écoles. Nous avons questionné l'IA sur la situation pour les MAT.*

L'IA adjoint a précisé qu'il n'y avait pas de problème de nombre dans le département. Cela peut être modulable au cours de l'année. Une formation sera proposée aux MAT d'ici la fin de l'année. C'est en réflexion avec la responsable de site de l'INSPE.
- Dans notre déclaration, nous avons interrogé le fonctionnement collectif des écoles et notamment le besoin que la formation parte des écoles et ne soit pas imposé.*

L'IA adjoint a fait part de latitude pour les équipes concernant le choix des formations tout en rappelant que cela s'ajouterait aux formations obligatoires et maths, français. Les animations pédagogiques ne rencontrent pas beaucoup de succès. On irait vers de nouvelles modalités : constellation et résidence pédagogique.

Postes dédoublés

L'IA adjoint a annoncé que « très certainement » l'an prochain l'administration va abandonner le profilage des postes dédoublés. Il a avoué constater qu'on ne fait pas mieux en profilant. La formation devrait profiter à l'ensemble des collègues. Un collègue nouvellement nommé aurait donc une formation dans l'année de sa prise de poste.

La FSU-SNUipp 47 s'engage à suivre le dossier.